Trois organisations syndicales représentatives au Crédit Agricole d'Ile de France ont refusé de signer l'accord formation.

Cet accord proposé au référendum n'apporte aucune avancée significative pour les salariés et peut, par certaines formulations s'avérer pénalisant pour les salariés.

La CFTC-AGRI, le SNECA/CFE-CGC et la CGT représentant 70 % des suffrages exprimés lors des élections de 2018 voteront NON au référendum sur cet accord

La CFTC-AGRI, le SNECA/CFE-CGC et la CGT ont fait des demandes qui permettraient aux salariés de profiter d'un véritable accompagnement à la formation dont le but est de développer des compétences et de maintenir leur employabilité que ce soit sur leur métier actuel, un autre métier qu'ils souhaitent exercer dans l'entreprise voire une reconversion professionnelle.

Si ce projet est rejeté par la majorité des votants, les 3 organisations syndicales que nous sommes, s'engagent à demander la réouverture d'une négociation.

le saviez vous ?

Un référendum est un vote qui ne peut s'exprimer que par le OUI ou le NON L'abstention et le vote nul n'existent pas : donc ne pas voter veut dire voter OUI